

Colloque *AUGUSTE LACAUSSE*, poète des deux rives

Bordeaux 14-15 septembre 2007

UN PÈRE SPIRITUEL D'AUGUSTE LACAUSSE : NICOLE ROBINET DE LA SERVE

En 1836, Auguste Lacaussade retourne en métropole où il a déjà séjourné trois années comme pensionnaire. Il a vingt-et-un ans. Comme bien d'autres, il entame à Paris d'improbables études de médecine. En fait, il ne pense qu'à écrire des vers ainsi qu'il s'y est essayé à Bourbon. Et, bien sûr, à les publier.

Très vite, il passe à l'acte. Sort en 1838, sous sa signature, une plaquette de quinze pages imprimée par un certain Ducessois. Sans doute le maximum de ce que ses maigres ressources lui permettaient de s'offrir à compte d'auteur. Le titre : *Première Salazienne*, le sous-titre : *Au sujet de la nouvelle élection des délégués coloniaux*¹, et une dédicace : *A Nicole Robinet de la Serve (de l'île Bourbon), témoignage de haute considération*.

L'Energumène Créole

Nicole Robinet de la Serve ? Un personnage clé de l'histoire de La Réunion de la première moitié du XIX^{ème} siècle, indéfiniment cité et pourtant mal connu. Le peu qu'on a écrit sur lui provient pour l'essentiel d'une seule source, les pages que lui a consacrées l'*Album de la Réunion* de Roussin en 1861².

Dans une biographie parue voici quelques mois, j'ai tenté de retracer plus précisément la trajectoire de cet homme (1791-1842) qui joua un rôle essentiel de passeur entre l'Île Bourbon coloniale et la Réunion républicaine³. Descendant des pionniers installés au XVII^{ème} siècle sur cette terre déserte et ayant l'aïeule malgache de rigueur, fils de négrier par un père mort quasiment à sa naissance, c'est un protestant

¹ Cette élection eut lieu en décembre 1837 après la dissolution par le gouverneur du premier Conseil général élu en 1834, au terme de violents affrontements avec une partie des conseillers.

² ROUSSIN (Louis Antoine) *L'Album de la Réunion*, tome II, p.67sq, mai 1861.

³ IMHAUS (Patrick) *Robinet de la Serve, l'énergumène créole*, coédition Michel de Maule et Océan Editions, 2007

austère et un patriote ardent que l'annexion anglaise de 1810 pousse vers la métropole. Journaliste au *Constitutionnel* et à la *Renommée* dans le sillage de Benjamin Constant, il publie en 1819 *De la Royauté*, un pamphlet au vitriol contre le régime en place qui obtient un grand succès européen. Aux côtés de Lafayette, il complot, se retrouve en prison et en cour d'assises.

De retour dans son île natale en 1825, La Serve s'attaque à l'autocratie coloniale. Proclamant que « *les Français d'outre-mer doivent jouir des mêmes droits que les métropolitains* », il fonde une société secrète, les Francs-Créoles, qui arrache l'élection d'une assemblée locale, impose l'égalité de tous les libres, blancs ou noirs, exige la liberté de la presse. Ne s'arrêtant pas là, La Serve déclare inéluctable la fin de l'esclavage et demande à ses compatriotes de s'y préparer. C'en est trop ! A partir de ce moment là, celui que certains de ses ennemis baptisent « *l'énergumène créole* » va se trouver en butte à la haine d'un nombre croissant de ses compatriotes blancs.

Le premier poème publié par Lacaussade

C'est à cet homme, d'un quart de siècle son aîné, que Lacaussade consacre sa première œuvre poétique imprimée. Sévère méditation sur la solitude du Juste, en l'espèce le dédicataire, et l'ingratitude des foules, la *Première Salazienne* est un texte qu'il vient d'écrire. Il est, en effet, nécessairement postérieur au 28 août 1836, date à laquelle La Serve a annoncé son retrait de la vie politique. Ce ne sont nullement ses premiers vers pouvant prétendre à être publiés. Dès 1834-35, en effet, Lacaussade avait composé une série de poèmes⁴, dont plusieurs figureront dans ses recueils suivants.

Pour ses débuts littéraires, le jeune poète a choisi de privilégier un poème directement lié aux combats politiques en cours dans son île. Il n'était pas difficile de deviner, pourtant, que ce texte au sujet austère et au titre décourageant, aurait du mal à retenir l'attention d'éventuels lecteurs métropolitains. Tout au plus la personne du dédicataire, auteur d'un livre qui avait connu quinze ans plus tôt un grand succès et causé un beau scandale à Paris⁵, pouvait-il attirer quelques lecteurs. Pour ne prendre qu'un exemple, *Le Lac des Gouyaviers ou le Piton d'Anchaine*, aux tonalités romantiques exacerbées au point d'en être

⁴ EVE (Prosper), *Auguste Lacaussade, Un franc-créole en France*, 2006, tome 1, p.131

⁵ LA SERVE (de) *De la Royauté selon les lois divines révélées, les lois naturelles et la Charte constitutionnelle*, 1819. Analyse du livre et de son accueil dans : IMHAUS *op. cit.* p.80sq.

presque caricaturales, aurait eu autrement de chance de toucher la sensibilité des poètes parisiens qu'il admirait ou des critiques du moment, bref de ceux à qui, le cœur battant, il dut adresser sa plaquette.

Cette première décision de l'écrivain Lacaussade doit évidemment se lire à la lumière de la camaraderie qui unissait les jeunes insulaires faisant leurs études à Paris. Presque à la même date, Auguste fut l'un des signataires d'une lettre de soutien adressée à Sully Brunet qui venait de perdre son mandat de *délégué de la colonie à Paris* au profit d'un des représentants des colons les plus réactionnaires⁶. Les cosignataires en étaient pour l'essentiel les rejetons de familles francs-créoles de la *côte au vent*. La plupart étaient pensionnaires dans les lycées de la capitale, et certains restèrent liés au poète, tels Auguste Vinson, Charles de Sigoyer, Aristide Loupy, Théodore Nas de Tourris, ou encore Alexandre Robinet de La Serve. Fils de Nicole, ce dernier terminait sa scolarité à Henri IV. Né en 1821, mort sénateur de gauche sous la III^{ème} République, on peut lui faire confiance pour avoir veillé à ce que ses camarades soutiennent par tous moyens les combats menés par leurs pères, et singulièrement par le sien, à dix mille kilomètres de là, contre le pouvoir colonial et les positions réactionnaires de tant de leurs compatriotes.

Reste que la parution de la *Première Salazienne* fut d'abord, et sans doute surtout, un témoignage personnel de solidarité de la part du jeune Lacaussade envers un homme qui venait de choisir de quitter l'arène publique plutôt que de cautionner par sa présence une manière de faire de la politique qu'il désapprouvait. Quelques années plus tard, face à l'indifférence que suscitait la mort du fondateur des Francs-Créoles, le poète récidivera avec un long poème intitulé *A la mémoire de Robinet de la Serve*.

La relation entre La Serve et le jeune Lacaussade

Cet homme, Lacaussade avait noué une vraie relation avec lui. Peut-être l'avait-il croisé enfant dans le quartier de Saint-André, au Champ-Borne où les deux familles avaient leurs propriétés. Selon toute vraisemblance, La Serve connaissait Fanny Desjardins, sa mère, ne serait-ce que parce que, principal promoteur de la construction du canal de la Rivière du Mât à la fin des années 20, il avait cherché à associer au projet le maximum de propriétaires que l'ouvrage avait

⁶ Lettre en date du 28 avril 1838, in : EVE (Prosper), *op. cit.* p. 141

vocation à desservir. Qu'elle ait été une « *libre de couleur* » n'avait sûrement pas été pour lui un obstacle tant l'égalité entre tous les libres constituait un élément essentiel de sa plateforme politique⁷.

Quoi qu'il en soit, quand il débarqua dans l'île en octobre 1833 à l'issue de ses brèves études nantaises à la pension Briegne, le jeune Auguste avait été placé par sa mère comme clerc de notaire à Saint André, où officiait M^o Loupy. Ce dernier était un ami proche de La Serve depuis les années qu'ils avaient passées ensemble à Paris, expulsés de la colonie par les Anglais en 1810. Les occasions de rencontre entre Nicole et Auguste étaient donc aisées.

Le jeune Lacaussade avait retrouvé un pays considérablement changé. Les Francs-Créoles avaient réussi, on l'a dit, à imposer l'élection d'un *Conseil colonial*. Devenu *Conseil général*, celui-ci était non seulement habilité à discuter des problèmes locaux, mais aussi, dans beaucoup de domaines, à prendre des décisions. Un pas en avant important vers la démocratisation de la gestion de la colonie. Certes le système censitaire, calqué sur celui de la métropole, n'aboutissait à donner le droit de vote qu'à sept cents citoyens⁸, mais les élus n'en provenaient pas moins des différents secteurs de la société bourbonnaise, y compris du monde des *libres de couleur*, dont Jean-Marie Perrier, partenaire et ami des frères Lacaussade, l'un des représentants de Saint-Denis. Par ailleurs, l'égalité civile et civique de tous les libres, blancs ou noirs, était désormais un principe reconnu par la loi, sinon vécu dans la réalité quotidienne ainsi qu'en témoigne Victorine Monniot dans *Le Journal de Marguerite*⁹ avec sa candeur d'adolescente métropolitaine. Un refus d'admission au Collège royal, tel celui qu'avait connu Auguste en 1825 et qui constitua pour lui la blessure inguérissable que l'on sait, n'était plus possible.

La Serve, Lacaussade et l'esclavage

En vérité, il n'y avait que pour les esclaves que la situation n'avait pas évolué. Les trois quarts de la population, donc... ! Certes, la traite avait quasiment disparu compte tenu du renforcement du régime de sanctions et de la mobilisation, enfin, des autorités locales. Mais les conditions de vie de la main-d'œuvre servile n'avaient pratiquement connu aucune amélioration en dépit des discours officiels, et

⁷ IMHAUS *op. cit.* p.193sq.

⁸ Sur une population d'environ 15.000 *hommes* libres, blancs ou de couleur.

⁹ MONNIOT (Victorine) *Le Journal de Marguerite*, 1858. Cité *in*: IMHAUS *op. cit.* p.226.

l'abolition restait toujours une perspective aussi intolérable pour la grande majorité des maîtres.

La nouvelle instance élue n'abordera cette question fondamentale que pour réaffirmer le refus de tout changement. Cette attitude fut largement responsable du blocage très rapide de la vie politique locale. En métropole, une fraction croissante de l'opinion commençait à manifester sa volonté de voir rapidement disparaître cette pratique barbare qu'était l'esclavage. Le Pouvoir lui-même poussait à une série de réformes. Très vite, le Conseil colonial s'installa dans une position d'hostilité complète à l'égard de toutes les initiatives, pourtant bien timides, du gouvernement et de ses représentants dans la colonie, sur cette question, et bientôt sur la plupart des autres sujets. Dès la session de 1835, La Serve dénonçait la dérive du Conseil général vers la démagogie, et mettait en garde ses collègues contre leur refus obstiné d'examiner sereinement tout ce qui pouvait améliorer le sort des esclaves et préparer une abolition dont il répétait qu'elle était à terme inéluctable. Dans l'indifférence quasi générale, il renouvela en vain ces avertissements à la session suivante. Alors, malade et désespéré, en août 1836, il décida d'abandonner la vie politique, cette vie politique qu'il avait instaurée à partir de rien. Sans un mot, il se retira à Salazie, la colonie qu'il avait fondée dans les hauts de l'île, qui peut-être lui apparaissait comme le seul succès incontestable des multiples actions qu'il avait lancées à Bourbon.

Présent sur l'île de la fin 1833 à 1836, Auguste Lacaussade assista à cette dérive progressive des nouvelles institutions. Les poèmes qu'il écrivit sur La Serve, extrêmement précis quant aux positions de ce dernier, montrent qu'il eut droit pendant toute cette période à ses confidences sur l'évolution en cours, et plus généralement sur sa façon d'envisager l'avenir de l'esclavage et celui de la colonie. L'essentiel de la correspondance et des papiers de Nicole Robinet de la Serve a disparu dans le maelstrom qui suivit sa mort en 1842, « *dans l'indigence* », nous dit Lacaussade. C'est donc avant tout à travers les vers et les propos du poète qu'on peut tenter de restituer la relation qui se noua entre les deux hommes

La fondation de Salazie

Il importe auparavant d'insister sur une nouveauté d'un tout autre ordre que découvrit Auguste à son retour au pays, et qui va désormais être présente dans toute son œuvre : en pleine montagne, au dessus de son Champ Borne natal, là où prend sa source la Rivière du Mât, cette

Rivière Dumas qu'il éprouva si souvent le besoin d'évoquer, les hommes avaient pris possession des terres jusqu'alors inhabitées. A l'initiative de Nicole de la Serve, encore lui..., quelques dizaines de familles originaires de la *côte au vent*, ruinées par les cyclones et les avalanches de 1829-1830, s'étaient installés là-haut avec esclaves et bagages. Ils avaient bâti leurs *cases* aux quatre coins de ce cirque réputé inhabitable, dans le cadre d'un projet communautaire imprégné d'idéalisme franc-maçon¹⁰. Non sans bien des difficultés, un chemin avait été construit qui permettait à partir de la plaine, en franchissant plus de quarante fois la Rivière du Mât, sur des ponts parfois vertigineux, de rejoindre les lieux en quelques heures contre trois ou quatre jours auparavant. L'endroit avait même reçu un nom : Salazie, un vocable forgé par la fille aînée de La Serve à partir des Salazes, les trois pics qu'on aperçoit au dessus de la barre montagneuse qui ferme le cirque. Ce nom de Salazie ne va cesser de retentir au cours des années qui suivront dans la politique locale, notamment à travers le nom d'un journal interdit, *Le Salazien*¹¹.

Plus souvent qu'à son tour, Auguste prendra le chemin de Salazie. Dans le cirque, il effectuera de longues randonnées, se gorgeant des paysages grandioses qui se succèdent à chaque repli de terrain. Deux des occupants de ces lieux si nouvellement habités vont être pour lui des interlocuteurs privilégiés.

Denis Gaudin, d'abord, un ancien ingénieur des travaux publics, qui avait, notamment, aidé les colons à choisir leurs implantations dans un site où les montagnes s'éboulaient comme des châteaux de sable. L'intéressé s'était bâti une modeste demeure au bord de la *Mare à Gouyaviers*. Sous les palmiers et les bananiers, il avait semé du blé et des violettes « *en souvenir de son enfance européenne* ». Il aimait la poésie et était réputé pour sa capacité à improviser des vers en toutes circonstances. C'est lui, clame Lacaussade à plusieurs reprises, qui fut « *l'indulgent conseil de ma lyre novice* » et « *le censeur éclairé de mes jeunes travaux* »¹².

Pas bien loin de là, à *l'Ilet Bananiers*, sur l'autre rive de la Rivière du Mât, La Serve s'était fait construire une case plus modeste encore. Il n'y vivait qu'une partie de l'année, ayant conservé comme habitation

¹⁰ Voir notamment sur la création de Salazie les articles de PIGNON (Gilles), *Salazie ou l'Histoire d'une colonie utopique*, 2001, et de PONGERARD (Patrice), *Les étapes de l'occupation du territoire salazien*, 2005, parus dans *Rasine Domoun Salazi*, l'excellente revue publiée par l'Ecomusée de Salazie.

¹¹ Et même en métropole : IMHAUS *op. cit.* p.160.

¹² LACAUSSE, *op. cit. Cinquième Salazienne*.

principale *Belle Ombre* au Champ Borne, seule en mesure d'abriter déceimment sa femme, leurs six jeunes enfants et leurs quatre nièces Monniot. Lacaussade monta souvent, comme il le dit, « *demander sa chaumière aux bois de Salazie*¹³ », mais il rencontrait sûrement aussi La Serve dans la plaine, à *Belle Ombre*, à deux pas du *Palet*, la propriété de sa mère au Champ Borne où sans doute il résidait, et pas loin du centre de Saint-André où il était censé travailler sous la houlette de M^o Loupy.

Face à ce jeune homme passionné que rejetaient la plupart de ses compatriotes compte tenu de ses origines métissées, et sûrement aussi de l'intérêt modeste qu'il portait à leurs préoccupations quotidiennes, La Serve ne pouvait pas ne pas se sentir ému. Son enfance solitaire n'avait pas été si différente¹⁴. Orphelin de père lui aussi, sa famille, certes, était « *blanche* », mais les milieux convenables de la colonie la tenaient à l'écart, entre autres, parce que sa mère, de surcroît protestante, avait eu un fils naturel pendant l'interminable absence d'un mari sans foi ni loi. Sa chance avait été que le père d'Amédée, son ami d'enfance le plus cher, se soit intéressé à lui. Formé dans les salons parisiens de l'ancien régime et débarqué sur l'île à la suite d'un naufrage, Jean Joseph Patu de Rosemont¹⁵ lui inocula la passion des livres et de la culture.

Les deux longs poèmes que Lacaussade consacra au fondateur des Francs-Créoles, celui des *Salaziennes* et celui qu'il écrivit après sa mort¹⁶, atteste que ce dernier devint très vite pour lui une sorte de mentor. Particulièrement, bien sûr, sur le plan des idées et de la pratique politiques, de la même façon que l'ingénieur Gaudin s'était fait son tuteur dans le domaine de la poésie.

La Serve s'ouvrit à lui comme à un ami très proche. Ou peut-être après tout comme à un fils puisque le sien, Alexandre, de six ans son cadet, étudiait alors dans un lycée parisien. Les confidences qu'il lui fit, et dont on retrouve la substance dans les poèmes, il les réservait, en effet, compte tenu du contexte local, à quelques intimes, à Sully Brunet, bien sûr, installé à Paris depuis 1830, ou bien à ses amis et voisins Bellier, Lepervanche et Vinson, en qui il pouvait avoir toute confiance. Devant le jeune homme, il affirma sa volonté de tout faire pour que

¹³ LACAUSSE, op. cit. *Septième Salazienne*.

¹⁴ IMHAUS op. cit. p.30sq.

¹⁵ Voir à son sujet le catalogue de l'exposition *Aquarelles au Vent*, organisée par les Archives Départementales de la Réunion, 1987, et notamment les textes de C. Wanquet et J. Ryckebusch.

¹⁶ LACAUSSE *Poèmes et Paysages*, 1852, *Poème XIII, A la mémoire de Robinet de la Serve*.

l'abrogation de l'esclavage intervienne dans les meilleurs délais. Bien sûr, sans mettre pour autant le pays à feu et à sang, d'où la nécessité d'être aussi déterminé que discret et prudent, et de laisser le temps au temps¹⁷. Une approche que Lacaussade fit sienne : « *L'esprit affranchit mieux que le glaive irrité/ L'étoile de l'intelligence/ Sur nos mœurs doit éclore avant la liberté*¹⁸. »

La Serve développa sûrement aussi devant lui l'une de ses idées fortes : le rôle essentiel qu'à ses yeux les libres de couleur avaient à jouer dans le processus de l'émancipation, leur réussite mettant clairement en relief l'absurdité du système servile et du racisme qui le légitimait¹⁹. Difficile de penser qu'il n'évoqua pas également « *ce sang de nègre* » qui coulait dans ses veines, celui de sa trisaïeule Anne Mousse. Contrairement à la plupart des « *blancs* » de l'île qui brandissaient fièrement une « *pureté de sang* » le plus souvent imaginaire, La Serve n'avait nullement honte de cet héritage²⁰ même s'il n'en parlait évidemment jamais en public, ce qui l'aurait mis sur le champ hors jeu dans la vie politique locale.

Au fil de leurs conversations, une complicité intellectuelle et morale s'instaura ainsi entre le vieux sage, las des manœuvres ourdies contre lui par ceux qu'il appelait « *les ventrus et les ministériels* », et le jeune homme qui « *dut grandir souffrant et solitaire, sans espoir, sans ami sur la terre*²¹ » et très tôt se heurta au rejet de ses compatriotes. Quand il reçut la nouvelle de la brutale retraite de La Serve, Lacaussade, homme de cœur et de fidélité s'il en est, ne pouvait manquer de voler, de loin, à son secours. Avec les pauvres moyens dont il disposait : ses vers.

Les poèmes de Lacaussade sur La Serve

Ainsi la bibliographie du jeune Lacaussade s'ouvre-t-elle par cette *Première Salazienne* centrée sur la figure de La Serve et sur sa solitude

¹⁷ Dans plusieurs passages de son *Histoire de l'association générale des Francs-Créoles*, 1884, Louis Brunet montre comment La Serve dut garder pour lui ses convictions les plus intimes sur l'abolition.

¹⁸ LACAUSSE, *op. cit. Ode à la mémoire de Robinet de la Serve*.

¹⁹ IMHAUS *op. cit.* p.193sq.

²⁰ « *Notre grand Laserve le disait: Parbleu, j'ai bien du sang de nègre, moi!* », note Pierre Amable de Sigoyer, dans son *Journal* [Tome II, p.110, 5 juillet 1853 ; manuscrit conservé aux Archives Départementales de la Réunion, 22J2]. Voir : IMHAUS *op. cit.* p.35.

²¹ LACAUSSE *Vingt-neuvième Salazienne*. « *On me creva les yeux, on me cassa les ailes* », dit-il quelques vers plus loin après avoir évoqué le refus opposé par le collège royal à sa mère qui avait voulu l'y inscrire, pour cause de métissage.

hautaine après qu'il a abandonné volontairement la vie publique. Ce long poème dresse un parallèle, pas vraiment original, mais qui, à certains moments, ne manque pas d'émotion, entre l'indifférence du « *pic Salaze* » face aux emportements de la Nature et la sérénité qu'affiche La Serve « *dans sa chaumière* » de montagne, abandonné par ceux qui pourtant lui sont redevables des institutions et des libertés dont ils disposent enfin.

Ce texte sera repris tel quel dans le recueil *Les Salaziennes* publié l'année suivante, devenant la *Septième Salazienne* dans un ouvrage qui en compte trente. Mais la référence liminaire à l'élection du Conseil général de Bourbon aura disparu. « *Quand on écrivait cette pièce, la Chambre des Députés agitait la fameuse question de l'émancipation des esclaves* », énonce à la place une note renvoyée en annexe. A l'évidence, l'auteur avait compris qu'il lui fallait élargir la portée du poème en inscrivant la destinée de La Serve dans le cadre du vaste combat pour l'abolition qui commençait enfin à mobiliser l'opinion en métropole²².

Quelques années plus tard, à l'occasion de sa mort survenue en décembre 1842, Lacaussade composera un poème plus ambitieux encore sur La Serve. L'essentiel paraît en avoir été écrit sous le coup de l'émotion, juste après l'événement donc et pendant le second et dernier séjour du poète à Bourbon (1842-1844). Moins rhétorique, plus émouvant que la *Première Salazienne*, ce texte de plus de deux cents vers est un véritable manifeste politique. Après avoir exprimé son indignation face à l'indifférence et souvent la haine que portent tant des habitants de Bourbon à celui qui « *a combattu le Mal jusqu'au tombeau* »²³, Lacaussade évoque quelques-uns des axes de l'action qu'a menée le fondateur des Francs-Créoles pour, notamment, « *enfanter un Conseil* » et « *saper des préjugés l'orgueilleuse démençe* ». Mais il s'attarde surtout sur les combats menés en faveur de l'émancipation. Pour lui, et il doit évidemment en avoir tiré la conviction à partir de ses entretiens avec l'intéressé, La Serve voua sa vie au combat pour l'abolition, car « *l'esclavage est un sol immonde* » sur lequel il est impossible de rien construire. C'est pourquoi il ne cessa de lutter pour :

²² Ultime avatar, le poème, considérablement raccourci, figurera dans *Poèmes et Paysages* (1852) sous le titre *Le Pic du Salaze*. Ne restera plus que la comparaison entre le Sommet qui se rit des orages et le Juste qui, devoir accompli, se repose désormais des jours mauvais... Toute référence à La Serve aura disparu, mais il est vrai que, quelques poèmes plus loin, figure la très longue ode *A la mémoire de Robinet de la Serve*. Des fragments du poème originel ont été utilisés dans d'autres poèmes du recueil, par exemple dans *L'Envie*.

²³ « *...ce n'est point en lui l'homme qu'on veut punir, / Mais l'apôtre fervent d'un plus juste avenir.* »

*Convertir tant d'esprits aveuglés par la haine
Au large espoir d'une ère infaillible et prochaine*

Et Lacaussade, en sa qualité de représentant des « *enfants qu'allaita sa parole* », de conclure :

*Ce qu'il a tenté, nos mains l'achèveront
(...) Non, sa foi n'était point un rêve.
Et ce qu'il a prédit, nous le verrons bientôt.*

Le poème est précédé par quelques lignes extraites d'une lettre adressée par l'auteur à un ami :

Nous avons perdu le seul homme de cœur et de liberté que j'ai connu sur cette terre de l'esclavage... Ce pays, dont il était toute la lumière, n'a même pas compris qu'on lui devait une tombe ! - Je n'avais que des vers à donner à cet homme de bien : je les ai effeuillés sur un tertre nu.

Bref, l'hommage d'un fils à son père spirituel.

Retrouvailles posthumes

Dès lors, et jusqu'au retour sur terre de Lacaussade par la grâce de Prosper Eve et de quelques autres, le poète et La Serve vécurent des destinées séparées. Dans son *Histoire de l'association des Francs-Créoles*, par exemple, Louis Brunet évoque à peine leur rencontre. Pour sa part, l'Américain Mercer Cook, dans l'un de ses articles sur Lacaussade, se borne à citer « *un certain Robinet de la Serve*²⁴ ».

Peut-être était-ce préférable si l'on en juge par un article paru dans le *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de la Réunion*²⁵. Dans son premier numéro, en 1856, la plume de Marius Gonthier les rapproche : « *Si Lacaussade s'était mieux inspiré du patriotisme de l'homme de bien dont il chantait les vertus [N. Robinet de la Serve]* », écrit l'auteur en substance, il aurait été plus discret dans ses vers sur le racisme dont il avait été la victime dans sa jeunesse et, plus généralement, sur l'esclavage à Bourbon. Plus convenable, quoi !

²⁴ COOK (Mercer) in : *PHYLON*, vol. 2 N°3 (1941)

²⁵ Cité in : EVE, *op. cit.* p. 230.

Invoquer le patriotisme de La Serve, dont la bonne société continuait à cette époque à dire pis que pendre, pour mieux canarder Lacaussade ! Difficile d'aller plus loin dans l'hypocrisie comme dans le mépris à l'égard de deux hommes qui ont été avec tant de soin rayés de la mémoire collective réunionnaise. Sur ce qui est arrivé à Lacaussade à cet égard, tout ou presque a été dit dans le cadre des colloques qui lui ont été consacrés depuis quatre ans. Pour ce qui concerne La Serve, on peut, à titre d'exemple, rappeler qu'en 1854, *L'Annuaire de la Réunion* fut contraint de supprimer la notice qu'il lui consacrait depuis la révolution de 1848, sous la double pression du Gouverneur et de l'évêque²⁶.

Que notre colloque bordelais aide ces deux protagonistes de l'histoire de l'île à retrouver leur place au soleil ! Côte à côte comme ils l'ont été en ces années lointaines.

PATRICK IMHAUS

²⁶ Dans son *Journal*, Sigoyer raconte l'affaire avec force détails [tome III, p.184sq, avril 1854]. Pour les gens convenables, explique-t-il, La Serve restait un *révolutionnaire* doublé d'un *protestant*. Un *énergumène*, quoi ! Voir *in* : IMHAUS *op. cit.* p.240.

EN VRAC

Note finale ?

En l'état actuel de la documentation, bien des aspects de la relation entre les deux hommes restent à préciser. On pense tout particulièrement aux conversations qu'eurent nécessairement La Serve et Lacaussade sur le complot dit de Saint André qui « *éclata* » en septembre 1835. Libre de couleur, L.T. Houat, le principal « *coupable* », était un ami d'Auguste, qui consacra un beau poème au condamné politique qu'il fut bientôt. Durant ses interrogatoires, il suggéra au juge de faire témoigner l'ingénieur Gaudin sur « *le calme de sa vie* ». Or, on l'a vu, Gaudin était très lié au jeune Lacaussade, et par ailleurs un ami de La Serve. Quelles furent les réactions de ce dernier sur l'affaire ? Il était bien placé en tout cas pour savoir que penser de ces complots opportunément démasqués par les autorités coloniales, puisque le précédent, celui découvert à Saint-Benoît en mai 1832, avait été, selon toute vraisemblance, monté de toutes pièces par les autorités pour dénoncer à Paris l'irresponsabilité criminelle des Francs-Créoles. Voir : IMHAUS, *op. cit.* p.178sq.

Thème laservien : « A l'Ile Natale » : Je puis mourir/ Mon âme t'a payé sa dette filiale, etc...

D'autant que ceux-ci, longtemps contenus par le prestige des franc-créoles groupés autour de La Serve, venaient d'entrer en force au Conseil général.

La Serve s'était donné comme mission la *refondation* politique et morale de Bourbon.